



# Politique linguistique

## École primaire d'éducation internationale-secteur centre

*« L'apprentissage des langues occupe une place centrale dans tout projet de formation, car la langue se situe au cœur de la communication et constitue un véhicule d'apprentissage au service de toutes les disciplines. Elle permet à l'apprenant de structurer sa pensée, de s'exprimer avec clarté et rigueur, de communiquer avec efficacité oralement ou par écrit dans différents contextes. Puisqu'elle donne accès au savoir, elle représente un outil indispensable pour créer, analyser, exercer son sens critique, décrire ou exprimer des idées, des perceptions et des sentiments. C'est par elle aussi que se construit la vision du monde puisque les mots, au-delà des codes et des règles, traduisent la singularité de la pensée. »*

Programme de formation de l'école Québécoise

**Cette politique a été révisée le 26 janvier 2022.**

**Par le comité IB**

Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy

Québec 

## **Intention**

Élaborer une politique linguistique qui respecte la philosophie et les principes des programmes de l'IB, des fondements du Programme de formation de l'école québécoise et qui s'adapte aux besoins des élèves de l'établissement scolaire.

## **Contexte de l'école**

L'École primaire d'éducation internationale du secteur CENTRE n'est pas une école de quartier ; elle est non-sélective et est ouverte à tous les résidents du territoire du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy. Elle accueille actuellement près de 520 élèves.

Le français est la langue d'enseignement, d'apprentissage et de communication. Soutenu par un projet éducatif qui valorise la curiosité, l'engagement, la bienveillance et la sensibilité internationale, l'établissement favorise également l'apprentissage de l'anglais et de l'espagnol dès le préscolaire.

La majorité des élèves ont le français comme langue maternelle. Par contre, **11% des élèves** sont nés dans un autre pays et ont une autre langue que le français comme langue maternelle.

## **Fondements légaux**

Par cette politique, l'école veut respecter ses obligations concernant les fondements légaux suivants :

- L'article 35 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire stipule que les établissements doivent prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans l'apprentissage et la vie de l'établissement, soit le souci de chaque enseignant et de tous les membres du personnel. Tant au préscolaire qu'au primaire et cette responsabilité doit s'actualiser dans toutes les matières enseignées.
- Selon le régime pédagogique du Programme de formation de l'école québécoise, les élèves du premier cycle doivent avoir un minimum de neuf heures d'enseignement du français et les élèves du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles doivent avoir un minimum de sept heures. Dans un souci d'accorder la plus grande place possible à la langue d'enseignement dès l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'école a choisi une grille-matière qui offre 10 heures d'enseignement du français au premier cycle et 9 heures de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année et 7 heures en 6<sup>e</sup> année. Au préscolaire, nos élèves vivent de façon quotidienne des activités ludiques favorisant l'émergence de l'écrit.
- La Loi sur l'instruction publique, à l'article 22, qui spécifie qu'il est du devoir du personnel enseignant « de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée dans toutes les communications ».
- Cette politique s'accorde avec la Charte de la langue française qui fait du français la langue officielle du Québec.
- L'école respecte également la politique linguistique du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

- Comme le fait le Ministère de l'Éducation du Québec, l'école privilégie l'enseignement et l'utilisation de l'orthographe traditionnelle dans les communications écrites.

### **Convictions en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues**

Le programme transdisciplinaire favorise le développement des habiletés de communication dans des contextes pertinents et signifiants tout en s'appuyant sur les exigences du *Programme de formation de l'école québécoise*. Il valorise le développement des compétences et respecte la progression des apprentissages des élèves. Tous les enseignants ont la responsabilité de contribuer au développement langagier, et ce, peu importe la discipline enseignée. Pour chacune des langues, l'évaluation des élèves s'effectue conformément aux attentes de fin de cycle précisées dans le *Programme de formation de l'école québécoise* et dans la *Politique d'évaluation de l'établissement*.

### **Tenir compte du profil linguistique**

Comme mentionné dans la politique d'admission, l'enseignement est offert à tous, sans discrimination. Afin de tenir compte de la réalité culturelle de tous les élèves pour favoriser leur inclusion, leur accès à l'apprentissage et leur bien-être à l'école, les parents sont invités à signifier la ou les langues parlées à la maison dans le formulaire d'inscription. **Cette donnée est transcrite dans le portrait de classe. Les intervenants pourront tenir compte de ce profil linguistique pour comprendre et interpréter les forces et les défis des apprenants, et intervenir de façon adaptée.**

### **Français, langue d'enseignement**

Compétence développée à l'éducation préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer à l'oral et à l'écrit</li> </ul>
Compétences développées au primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires</li> <li>• Écrire des textes variés</li> <li>• Communiquer oralement</li> </ul>

### **Autres langues enseignées**

L'école offre aux élèves 75 minutes de temps d'enseignement de plus par semaine que ce que prévoit le régime pédagogique provincial. Ce temps est utilisé pour offrir plus d'heures d'anglais et de l'espagnol et ce, dès la première année.

### **Anglais, langue seconde**

L'enseignement de la langue seconde est assuré par deux enseignantes spécialistes et soutenu par le titulaire dans la routine de classe.

À l'éducation préscolaire

Le titulaire accorde 30 minutes par semaine à l'enseignement de la langue anglaise. Celle-ci est abordée sous forme d'histoires, de jeux, de comptines, de chansons ou de devinettes.

Au primaire

Spécialiste : Les élèves bénéficient de 1h45 d'anglais par semaine de la première à la cinquième année. En sixième année, ils reçoivent 4 heures d'enseignement. Ce sont les enseignantes spécialistes qui sont responsables de l'évaluation du développement des compétences.

Compétences développées au 1 <sup>er</sup> cycle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser sa compréhension du texte entendu</li><li>• Communiquer oralement en anglais</li></ul> <p>L'élève apprend à exprimer ses besoins en langue seconde.</p>
Compétences développées au 2 <sup>e</sup> et au 3 <sup>e</sup> cycle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Interagir oralement en anglais</li><li>• Réinvestir sa compréhension du texte lu et entendu</li><li>• Écrire des textes</li></ul> <p>L'élève apprend à exprimer ses émotions, raconter ce qu'il a vécu et à participer aux échanges en équipe en langue seconde. Au troisième cycle, il communique davantage en anglais dans la plupart des contextes d'apprentissage.</p>
Aspect transdisciplinaire : Le spécialiste d'anglais est invité à s'impliquer dans au moins un module de recherche par niveau, de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> année.	

**Titulaire** : La langue anglaise est abordée en classe principalement dans le cadre de la routine du matin (calendrier, météo), par le renforcement du vocabulaire, par des chansons, par l'apprentissage de la formulation de demandes et par la lecture d'histoires.

- 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année : 30 minutes/semaine par le titulaire
- 3<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> année : 1h30/semaine par le titulaire
- 6<sup>e</sup> année : 2 heures/semaine par le titulaire

**\*Un travail de collaboration entre les enseignantes spécialistes et les titulaires est prioritaire afin qu'elles soient informées des thèmes abordés à chaque semaine, et ce, à tous les niveaux.**

**\*Des précisions en lien avec le développement des apprentissages sont apportées en annexe.**

## Espagnol, langue tierce

Une initiation à la langue espagnole est offerte aux élèves dès leur entrée à l'école.

À l'éducation préscolaire

L'enseignante spécialiste accorde 20 minutes par semaine à l'enseignement de la langue espagnole. Celle-ci est abordée sous forme d'histoires, de jeux, de comptines, de chansons avec gestes ou de marionnettes.

Au primaire

Les élèves de 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année bénéficient de 1 heure d'espagnol par semaine. Le spécialiste est responsable de l'évaluation du développement des compétences. L'enseignement de l'espagnol est associé à un contexte culturel.

Compétences développées au 1 <sup>er</sup> cycle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser sa compréhension du texte entendu</li><li>• Communiquer oralement en espagnol</li></ul> <p>L'élève apprend à exprimer ses besoins en langue tierce.</p>
Compétences développées au 2 <sup>e</sup> cycle et au 3 <sup>e</sup> cycle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Interagir oralement en espagnol</li><li>• Réinvestir sa compréhension du texte lu et entendu</li></ul> <p>L'élève apprend du vocabulaire d'usage afin de répondre à ses besoins et apprend à exprimer ses émotions. Il apprend à participer à des échanges en langue tierce.</p> <p>2<sup>e</sup> cycle Les sujets tournent autour de la réalité de l'enfant. Ainsi, des thèmes comme la famille, l'école et la nourriture sont abordés.</p> <p>3<sup>e</sup> cycle L'enfant est invité à s'ouvrir sur le monde par thèmes comme les pays hispanophones, le Canada, la musique et Noël autour du monde.</p>
Aspect transdisciplinaire : L'enseignante spécialiste d'espagnol est invité à contribuer à au moins un module de recherche par niveau, de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> année.	

## Responsabilités

### Équipe de direction pédagogique (direction et coordination)

- Mettre en œuvre la politique linguistique en collaboration avec l'équipe-école, la diffuser et la faire connaître auprès de l'ensemble du personnel et de la communauté.
- Valoriser et promouvoir, dans l'ensemble de ses activités, la maîtrise du français comme outil de communication et comme langue d'enseignement.
- Utiliser un français de qualité dans toutes ses communications.
- Soutenir le personnel en mettant à sa disposition des outils et des moyens favorisant l'usage d'un français de qualité.
- Mettre en place des mesures d'aide aux élèves qui ont des difficultés en français.
- Valoriser et promouvoir la participation du personnel à des activités de formation en lien avec l'enseignement de la langue.
- Favoriser les rencontres d'échange avec les conseillers pédagogiques.
- Ajouter le profil linguistique de l'élève dans le portrait de classe lorsque la langue parlée est autre que le français à la maison.

### Personnel enseignant (titulaires et spécialistes)

- Collaborer à la mise en œuvre et à l'application de la présente politique.
- S'assurer que toutes les communications écrites ou orales soient réalisées dans un français de qualité selon l'orthographe traditionnelle particulièrement dans les documents officiels tels les bulletins, les messages aux parents, l'affichage et le matériel didactique.
- Encourager les élèves à s'exprimer dans un français de qualité, à l'écrit et à l'oral, dans toutes les disciplines.
- S'engager dans des activités de formation pédagogique permettant aux élèves de développer leurs compétences en lecture, en écriture et en communication orale, et ce pour toutes les langues enseignées dans l'école.
- Effectuer un dépistage pour évaluer le développement des compétences à lire et à écrire (français) de manière à planifier l'intervention en fonction des besoins langagiers des élèves.
- Favoriser l'affichage dans les trois langues.
- En classe : à travers les activités de recherche transdisciplinaire
  - Exploiter la littérature jeunesse pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage des langues;
  - Utiliser les stratégies d'enseignement appuyées sur les pratiques probantes (orthographe approchée, lectures interactives, dictées innovantes, jogging d'écriture, enseignement explicite des stratégies de lecture et d'écriture, écriture quotidienne...);
  - Intégrer des comptines et des chansons de façon régulière, principalement au préscolaire et au premier cycle;
  - Utiliser des outils de qualité permettant d'évaluer le cheminement de l'élève au regard du développement de ses compétences à communiquer oralement, à lire et à écrire, visant ainsi à bien cerner et répondre aux besoins de l'élève;
  - S'assurer de mettre en place des mesures de différenciation dans le but de supporter les élèves qui éprouvent certaines difficultés dans l'apprentissage de la langue, tel que stipulé dans le cadre de la *Politique d'éducation inclusive*.

- Organisation d'activités ludiques pour favoriser l'intérêt face à l'apprentissage de la langue
  - Lecture en folie
  - St-Patrick's Day **et Fiesta del sol et journée de la francophonie**
  - Sortie à la bibliothèque municipale (animation)
  - Lecture doudou : pairage grands et petits pour la lecture d'histoires
  - Visite au Salon du livre de la région
  - Salon de lecture à l'édifice De la Terrière

Personnel non-enseignant (professionnels et personnel de soutien)

- Collaborer à la mise en œuvre et à l'application de la présente politique.
- Communiquer dans un français correct en tout temps et en tout lieu, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Encourager les élèves à s'exprimer dans un français de qualité, à l'écrit et à l'oral.

Technicienne en documentation

- Mettre à la disposition des élèves des ressources variées et de qualité dans les trois langues enseignées.
- Tenir compte du développement des lecteurs afin de leur offrir des œuvres qui correspondent à leur zone proximale de développement et à leurs intérêts.
- Soutenir la recherche en proposant un choix des livres qui éveilleront la curiosité et qui permettront une cueillette de données pertinentes, et ce, dans une langue de qualité. Mettre à la disposition des élèves et des enseignants des livres qui supportent la recherche dans le cadre des modules.

### **Dispositions pour les élèves ayant une autre langue maternelle que le français**

- Programme de francisation :
  - Accessible aux élèves dès leur entrée à l'école avec possibilité de poursuivre une deuxième année consécutive. Les élèves admis sont les élèves dont la connaissance du français ne leur permet pas de suivre sans soutien les cours dans une classe régulière.
  - Une évaluation sommaire de la compétence langagière à l'oral est faite dans le but de déterminer les besoins de l'élève. La direction détermine ensuite le service qui répondra le plus adéquatement aux besoins : orthopédagogie ou francisation.
  - Les élèves fréquentent leur classe régulière et reçoivent le service à raison de quelques périodes chaque semaine.
- Différenciation en classe : l'enseignant, titulaire ou spécialiste, s'assure de mettre en place des moyens pour soutenir l'élève au regard de l'apprentissage de la langue.
  - Exemples : utilisation de repères visuels personnalisés pour soutenir l'apprentissage des sons, le pairage d'élèves, l'accès à des outils tels qu'un lexique.
- Enrichissement : valoriser leur langue maternelle en leur permettant de partager avec les pairs

- Inviter les élèves à chanter « bon anniversaire » dans leur langue maternelle, collaborer à offrir un modèle de prononciation
- Certains modules de recherche deviennent des contextes où les élèves sont invités à parler de leur langue maternelle comme un aspect culturel (exemple : module *Ma Culture* en 5<sup>e</sup> année)
- Contribuer à une murale collective à l'entrée de l'école : écrire bonjour ou bienvenue dans toutes les langues maternelles des élèves de l'école (projet à élaborer 2022).
- Sur une base volontaire : inviter les élèves et les parents à lire des histoires, chanter des chansons, animer un jeu ou écrire un article dans le journal de l'école dans leur langue maternelle (occasionnellement)
- Inviter certains élèves bilingues à contribuer à des petits projets pour exposer la diversité linguistique dans l'école.

I

#### **Idée à réfléchir**

Élaborer un petit dépliant ou référentiel à remettre aux parents dont la langue parlée est autre que le français de façon à proposer des idées supporter leur enfant dans l'apprentissage du français, et particulièrement l'acquisition de vocabulaire (pilier-facteur de protection)

Accès aux bibliothèques, histoire vidéos ou (audio),...

Au besoin, s'allier avec des organismes pour la traduction de la documentation (SANA, COMSEP, ...)

**Site de l'école : section boîte à outils linguistiques**



## **Annexes : Précisions enseignement de l'anglais**

### **Acquisition de vocabulaire et des verbes**

Maternelle :

Initiation- aucune attente

1<sup>re</sup> année :

5 mots de vocabulaire par semaine (image-mots à l'oral)

1 phrase de langage usuel

2<sup>e</sup> année :

10 mots de vocabulaire par semaine (image-mots à l'oral)

1 phrase de langage usuel

3<sup>e</sup> année :

10 mots de vocabulaire par semaine (lire le mot et le comprendre)

1 phrase de langage usuel

4<sup>e</sup> année :

12 à 15 mots de vocabulaire par semaine (lire le mot et commencer à orthographier)

1 phrase de langage usuel

5<sup>e</sup> année- 6<sup>e</sup> année

10 mots de vocabulaire par semaine (lire le mot et orthographier le mot)

1 phrase de langage usuel